

CONVOCATION

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

N° candidat: 02046020654

Inscription n°: 003

Salle: A010 (Bâtiment A/Lycée La Colinière)

Session: 2024

Version 1 du 12/04/2024 à 09:50

Rectorat de Nantes **DEC 4-1**

BP 72616

44326 NANTES CEDEX 3 Tél.: 02 40 37 38 38 Mél.: dec.bts@ac-nantes.fr MONSIEUR BOUCARD Louis Frederic 32 B Les Fraux 44360 LE TEMPLE DE BRETAGNE

Né le : 21/12/2003

Identifiant National (INE): 121049089CE

Spécialité : Services informatiques aux organisations option B : Solutions logicielles et applications métiers

Veuillez vous présenter 30 minutes avant le début de chaque épreuve, aux lieux, dates et horaires indiqués ci-dessous, muni (e) de cette convocation et de votre pièce d'identité, en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.

Culture économique, juridique et Le mardi 14 mai 2024 à 14:00 Durée: 4H00 Salle: A010 (Bâtiment A/Lycée La Colinière) managériale pour l'informatique - (E3) (écrite) Le mercredi 15 mai 2024 à 10:30 Durée: 2H00 Salle: A010 (Bâtiment Expression et communication en langue A/Lycée La Colinière)

Le mercredi 15 mai 2024 à 14:30

anglaise - partie écrite - Anglais (E1-BA) (écrite) Culture générale et expression - (E1-A)

Mathématiques pour l'informatique - (E2) Le jeudi 16 mai 2024 à 16:00

LGT LA COLINIERE - Lycée La Colinière - 129 RUE DU LANDREAU 44300 NANTES

Cybersécurité des services informatiques Le vendredi 17 mai 2024 à 14:00 (spécifique à l'option) - (E6) (écrite)

Durée: 2H00 Salle: A013 (Bâtiment A/Lycée La Colinière) Durée: 4H00 Salle: A010 (Bâtiment A/Lycée La Colinière)

LGT LA COLINIERE 129 RUE DU LANDREAU 44300 NANTES

Expression et communication en langue anglaise - partie orale - Anglais (E1-BB)

(oral)

Commission: COM1

(écrite)

Support et mise à disposition de services Le lundi 03 juin 2024 à 09:00 informatiques - (E4) (oral)

Le mercredi 22 mai 2024 à 14:00

Durée: 0H40

Durée: 0H20

Durée: 4H00

Commission: COM1

EPSI 16 BD DU GENERAL DE GAULLE 44200 NANTES

Conception et développement d'applications - (E5) (pratique) Le mardi 11 juin 2024 à 08:30

Durée: 0H40

Commission: COM1

Épreuve orale ou pratique avec une date au format "du...au..." ou "à partir de ..." : prendre contact avec le centre épreuve pour connaitre la date et l'heure de passage exacte.

LIRE LES INSTRUCTIONS AU VERSO.

ATTENTION : Les téléphones et les montres connectées doivent impérativement être éteints et rangés dans les sacs ou remis aux surveillants durant les épreuves. Un candidat qui a gardé avec lui un téléphone ou une montre connectée, même éteint(e), en salle d'examen ou lors d'une sortie aux toilettes, sera considéré en situation de fraude.

NOTES ET RÉSULTATS sur : https://www.ac-nantes.fr/resultats-aux-examens

INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS

DOCUMENTS ET MATÉRIEL A PRÉVOIR

La <u>convocation version papier</u> et une <u>PIECE D'IDENTITÉ</u> avec photographie doivent être présentées pour chaque épreuve (les pièces d'identité expirées depuis moins de 5 ans sont acceptées).

Les consignes particulières et le matériel à prévoir par les candidats sont à consulter sur le site internet : www.ac-nantes.fr (Rubrique : Scolarité, études et examens > Examens et résultats > Tous les examens > BTS > Épreuves et calendrier).

<u>Pour toutes les épreuves</u>, le candidat doit se munir du <u>matériel habituel d'écriture</u> (stylo, crayon, stylos de couleur, règle, gomme, ...). <u>Attention</u>, pour les épreuves écrites, le candidat doit utiliser obligatoirement un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et l'usage du stylo à encre claire et du stylo à encre effaçable est interdit.

Pour chaque épreuve, la première page du sujet précise si la <u>calculatrice</u> est autorisée ou non durant l'épreuve (calculatrice avec le mode examen ou calculatrice « type collège »). Le mode examen ne doit pas être activé par le candidat tant que le surveillant de salle ne l'a pas demandé.

DATES ET HORAIRES D'ÉPREUVES

Epreuve orale ou pratique avec une date « du ... au ... » ou « à partir de ... » : prendre contact avec le centre épreuve pour connaître la date et l'heure de passage exactes.

Les dates et horaires identiques, pour certaines épreuves, ne sont pas une anomalie : les épreuves seront subies les unes à la suite des autres, selon un ordre de passage qui sera indiqué dans le centre d'épreuves.

Pour les épreuves orales et pratiques, les candidats peuvent être soumis à un temps d'attente par rapport à l'heure indiquée sur leur convocation.

CANDIDAT BÉNÉFICIANT D'UN AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES

A chaque épreuve, présenter avec la convocation le courrier informant des aménagements accordés.

Les candidats disposant d'une majoration de temps d'épreuve peuvent prendre contact avec le chef de centre pour s'assurer que les horaires de composition réserveront une coupure déjeuner au moins égale à une heure quand il y a deux épreuves consécutives.

NON CONFORMITÉ

Dans certains cas, conformément au référentiel de la spécialité, le candidat doit produire, avant le passage de l'épreuve, un dossier professionnel.

L'arrêté du 22 juillet 2008 précise que le candidat dont le dossier professionnel a été déclaré " **non conforme** " ne peut pas être interrogé par le jury et se voit en conséquence attribuer la note " NV " (non valide) à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé.

Dans ce cas, le diplôme ne peut pas lui être délivré.

La " non conformité " peut être prononcée dans les cas suivants : absence de dépôt, dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice, durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen, documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

ASSURANCE EN CAS D'ACCIDENT

Il est conseillé aux candidats individuels de vérifier auprès de leur assurance s'ils sont couverts en cas d'accident survenant à l'occasion d'une épreuve de pratique professionnelle (par exemple, en atelier ou en laboratoire).

FRAUDE

Toute fraude ou tentative de fraude (usage de documents ou de matériels non autorisés, échange d'informations avec l'extérieur ou entre candidats, ...) expose son auteur à des sanctions.

RÉSULTATS ET RELEVÉ DE NOTES

Les notes et les résultats seront disponibles gratuitement sur : <u>www.ac-nantes.fr/resultats-aux-examens</u> – aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Le relevé de notes sera mis à disposition des candidats dans leur espace CYCLADES. (Les candidats doivent se rapprocher de leur établissement de formation pour obtenir leur accès).

RECOURS

Seules sont examinées les réclamations visant à rectifier une erreur matérielle concernant le report des notes ou le calcul des moyennes.



Liberté Égalité Fraternité

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR TRONC COMMUN Métropole

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

<u>Épreuve</u>: LANGUE VIVANTE ÉCRITE E1 / E2 : LANGUE VIVANTE ÉCRITE NIVEAU A – ANGLAIS

Le dictionnaire unilingue est autorisé pour les spécialités suivantes :

- Communication;
- Conseil et commercialisation de solutions techniques ;
- Gestion de la PME ;
- Gestion des transports et logistique associée ;
- Management commercial opérationnel ;
- Management opérationnel de la sécurité ;
- Management en hôtellerie restauration (toutes options);
- Services informatiques aux organisations (toutes options);
- Support à l'action managériale.

Le dictionnaire bilingue est autorisé uniquement pour les spécialités suivantes :

- Assurance;
- Banque Conseiller de clientèle ;
- Collaborateur juriste notarial ;
- Professions immobilières.

Les dictionnaires numériques sont interdits.

Tout autre document ou matériel est interdit.